Ecole Privée « Le Vieux Tilleul »
Année scolaire 2023-

5, passage du théâtre
85510 Rochetrejoux
02 51 67 56 10

direction@rochetrejoux-levieuxtilleul.fr
www.rochetrejoux-levieuxtilleul.fr

Chers parents,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous écris cette circulaire de rentrée. Elle me permet de vous communiquer les informations importantes pour la rentrée 2023.

1. Relations Ecole/Famille :

Afin de véhiculer les informations entre l'école et les familles, l'aîné de chaque famille recevra la semaine de la rentrée un **cahier de liaison.** N'oubliez pas de nous signaler par écrit tout changement qui interviendrait au cours de l'année scolaire (téléphone, assurance, modalités de sortie après la classe…).Vous pouvez également nous contacter par mail. Voici les adresses à utiliser :

Classe de Charlotte	**c.navel@rochetrejoux-levieuxtilleul.fr**
Classe de Mathieu et Direction	**direction@rochetrejoux-levieuxtilleul.fr**
Classe de Nicolas	**n.paquereau@rochetrejoux-levieuxtilleul.fr**

Les réunions de classe auront lieu au cours des premières semaines après la rentrée.

2. Structure pédagogique :

Pour cette année scolaire, ce sont 64 élèves, qui reprennent le chemin de l'école. Ils sont répartis en trois classes. Voici la structure pour l'année scolaire 2023-2024 :

Classe PS-MS-GS : Charlotte Navel et Marie-Catherine Moreau (ASEM)

Classe CP-CE1 : Mathieu Gobin

Classe CE2-CM1-CM2 : Nicolas Paquereau

+ Stéphanie TRICHET : enseignante spécialisée pour les enfants en difficultés.

Un suppléant viendra effectuer les 12 jours annuels de décharge de direction. De plus, Charlotte travaillera à 80 %. Un suppléant sera nommé à la rentrée pour assurer le 20 % manquant.

3. Pré-Rentrée – Dépôt des fournitures :

L'école ouvrira ses portes le **Vendredi 1er Septembre de 16h30 à 18h00** afin que vous puissiez venir déposer les diverses fournitures de vos enfants. C'est également l'occasion de rencontrer et de retrouver les enseignants. Votre participation à ce dispositif est importante car il facilite la rentrée de vos enfants, notamment pour les plus petits. En effet, libérés des contraintes matérielles, notre rentrée s'effectuera dans les meilleures conditions.

4. Vie de l'établissement :

- **Bibliothèque :** les élèves de l'école iront à la bibliothèque une fois par mois. Durant cette séance, il leur sera proposé un temps d'écoute d'histoires et un temps d'activité (fonctionnement de la bibliothèque, classement des livres, écriture…). Les élèves choisiront également un livre qu'ils emmèneront à la maison. Chaque élève devra retourner le livre à l'école, au plus tard, le vendredi qui précède la visite suivante.
- **Recyclage :** nous continuons à collecter les bouchons et les crayons.
- **Site Internet :** vous y retrouvez des informations sur la vie de l'école ainsi que différents documents administratifs (notamment les bulletins d'absence) : **www.rochetrejoux-levieuxtilleul.fr**
- **Nettoyage des vitres :** comme tous les ans, un samedi-matin est prévu en début d'année pour nettoyer les vitres de l'école. Cette année, la date du **samedi 23 septembre 2023 à 9h00** a été fixée.
- **Piscine :** les élèves du CP au CM2 sont concernés. Les séances se dérouleront le vendredi entre le 10 mai et le vendredi 5 juillet 2024.
- **Photos de Classe :** elles se dérouleront le **lundi 18 septembre 2023.** *Nouveauté 2023 :* les photos de classe seront réalisées par l'entreprise « Kiwi Studio » de Saint Prouant.
- **AG OGEC :** l'Assemblée Générale de l'OGEC aura lieu le **jeudi 19 octobre à 20h30 au foyer rural.**

5. Inscriptions :

Pour les enfants nés en 2021, nous organisons deux permanences :

Pour les enfants nés entre janvier et juin 2021 : **Vendredi 6 octobre 2023** à partir de 18h jusqu'à 19h

Pour les enfants nés entre juillet et décembre 2021 : **Vendredi 19 Janvier 2024** à partir de 18h jusqu'à 19h

Sur rendez-vous si les dates proposées ne vous conviennent pas.

6. Frais de scolarité :

Cette somme contribue aux frais d'investissement, d'entretien des bâtiments et au bon fonctionnement de l'école. Le règlement des rétributions s'effectue mensuellement par prélèvement automatique. Pour l'année scolaire 2023/2024, **le montant de la rétribution reste stable et s'élève à 24 € par mois**. Le paiement s'effectue sur 11 mois, de septembre 2023 à juillet 2024.

Pour les familles ayant déjà un élève scolarisé dans l'école au cours de l'année 2022/2023 : vous n'avez aucune démarche à effectuer. **Pour les nouvelles familles uniquement :** merci de nous fournir le jour de la rentrée **un RIB** afin de mettre en place le prélèvement automatique. Nous vous faisons parvenir une autorisation de prélèvement à nous retourner signée. De plus, **merci de nous faire parvenir un chèque de 24€ au nom de « OGEC Rochetrejoux » pour les rétributions du mois de septembre. Les prélèvements commenceront en octobre 2023.**

Au mois de septembre, **pour les élèves de CE1, CE2, CM1 et CM2**, une participation financière vous sera demandée afin de participer à l'achat des livrets de catéchèse. Le fonctionnement de la catéchèse sera abordé durant les réunions de pré-rentrée.

7. Vie extra-scolaire :

Cantine Municipale : Les enfants qui mangent à la cantine vont prendre leur repas au restaurant scolaire de Rochetrejoux situé au Foyer Rural. Vous devez prendre contact avec la responsable si vous

souhaitez inscrire votre enfant. En cas d'absence, vous devez prévenir avant 11h00 au 06.20.18.87.45. Merci de prévoir une serviette de table **marquée au nom de votre enfant**.

Centre Périscolaire « Les p'tits futés » :

Horaires : 6h45-9h00, 17h00-19h00	Renseignements auprès des animatrices au 09.80.63.59.73.
Horaires du mercredi : 6h45-19h00.	

Informations : Le cahier de liaison de votre enfant peut également vous servir à faire passer les règlements de la cantine et de la périscolaire. Nous nous chargeons de transmettre ces documents. Notre rôle se limite à celui de facteur. Pour signaler une absence, merci de contacter directement les personnes concernées.

8. Pack Fournitures :

Pour les élèves de CP-CE-CM, un « pack fournitures » est mis en place. L'école s'occupe de l'achat des petites fournitures de bureau (colles, gommes, velledas…). Nous adhérons à un groupement d'achats et bénéficions de prix avantageux. Nous souhaitons en faire profiter les familles et vous apporter un service en diminuant fortement la liste des fournitures à acheter en début d'année.

En contrepartie, une participation financière sera demandée au mois de septembre aux familles. Je tiens à préciser que l'école ne réalise aucun bénéfice sur l'achat de fournitures. Le prix évolue en fonction des niveaux. **Le règlement s'effectue par chèque et sera à joindre aux documents à rapporter à la rentrée.**

Voici les montants demandés :

Niveau	CP-CE1	CE2- CM1-CM2
Coût par enfant	11€	12€

Exemple : une famille avec un enfant en CE1 et un enfant en CM2.

Montant à régler : 23€

9. Informations administratives :

Vous trouverez ci-joint tous les documents relatifs au fonctionnement de l'école :

- Plaquette d'information sur l'APEL (Associations des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) avec proposition d'adhésion.
- Bulletins d'absence : ils sont à conserver à la maison.
- La liste des fournitures par classe. Les listes sont pensées de sorte que vous puissiez réutiliser d'une année sur l'autre le matériel acheté s'il est toujours en bon état.

Les documents suivants sont à rapporter impérativement lors de la première semaine de la rentrée scolaire :

- Fiche de renseignements.
- Règlement du pack fournitures **uniquement pour les élèves de CP-CE1-CE2-CM1-CM2.**
- Assurance scolaire : merci de fournir une attestation d'assurance scolaire pour chacun de vos enfants. (Merci de vérifier que cette garantie couvre les dommages corporels et matériels éventuellement causés à autrui par vos enfants à l'école et dans le cadre des sorties scolaires).

- Règlement des rétributions de septembre **uniquement pour les nouvelles familles.**
- Règlement intérieur et charte éducative (uniquement pour les nouvelles familles) : vous trouverez deux exemplaires de ces documents. Merci de les signer. Pour ces deux documents, un exemplaire est à conserver à la maison, le second devra nous être rapporté.

Pour conclure…

Les enseignants se tiennent à votre disposition pour échanger avec vous : n'hésitez pas à nous contacter si besoin. Cette relation de proximité parents/enseignants permet de mieux comprendre les difficultés, les interrogations qui se présentent.

Je termine cette circulaire en remerciant toutes les personnes (membres OGEC, catéchistes…) qui se mettent au service de l'école, pour le bien des enfants.

Au nom de toute l'équipe, je tiens à souhaiter un bel été ainsi qu'une très bonne rentrée scolaire à chacun des élèves et des familles.

Mathieu Gobin
Chef d'établissement

Calendrier scolaire 2023-2024

Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	du vendredi 20 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023
Vacances de Noël	du vendredi 22 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024
Vacances d'Hiver	du vendredi 23 février 2024 au lundi 11 mars 2024
Vacances de Printemps	du vendredi 19 avril 2024 au lundi 6 mai 2024
Vacances d'été	Le vendredi 5 juillet 2024

Les vacances débutent après la classe, le soir des jours indiqués.
La reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Jeudi de l'Ascension	le jeudi 9 mai 2024
Les classes vaqueront le vendredi 10 mai 2024. Cette journée ne sera pas remplacée.	

Dernière version au 6 juin 2023 (sous réserve de modification par le Ministère de l'Education Nationale)